
Date: 09.07.2013

LA LIBERTÉ

QUOTIDIEN ROMAND ÉDITÉ À FRIBOURG

Un gros chantier fiscal en vue

ENTREPRISES • *Fribourg se prépare à la suppression des régimes de faveur voulue par l'Union européenne. Une baisse du taux d'impôt est une piste esquissée. Avec prudence.*



Accompagnés hier du trésorier Daniel Berset, les conseillers d'Etat Georges Godel, Beat Vonlanthen et Maurice Ropraz (de g. à dr.) ont promis de rendre la fiscalité des entreprises plus attractive dans le canton. Pour les scénarios, il faudra attendre 2014. ALDO ELLENA

FRANCIS GRANGET

«Notre objectif est évidemment difficile et ambitieux», admet d'emblée Georges Godel. «Nous devons réfléchir à une fiscalité plus attractive pour les personnes morales tout en maintenant des rentrées d'argent qui nous permettent de financer les tâches», résume le directeur des Finances de l'Etat de Fribourg. «Il nous faut aussi rassurer nos entreprises et tous les emplois liés.» Lors d'une conférence de presse hier matin en compagnie de Beat Vonlanthen et de Maurice Ropraz, Georges Godel s'est certes dit conscient que «la compétitivité du canton doit être renforcée en termes de fiscalité». Mais il n'a pas vraiment dit comment.

Pour en savoir plus, notamment sur une éventuelle diminution du taux de l'impôt sur le bénéfice des entreprises attendue, il faudra attendre. «Plusieurs mesures sont en cours d'examen. Elles seront dévoilées dans le courant de l'année prochaine», promet le Conseil d'Etat. Hier, il a annoncé que certains ajustements avaient été apportés dans les procédures en matière d'allègements fiscaux et que ceux-ci allaient être soumis bientôt à des critères plus sélectifs (lire ci-après). «Cette stratégie pourrait être mise en œuvre par étapes à l'horizon 2017-2018», précise le gouvernement dans sa prise de position sur le rapport final du groupe de travail «Allègements fiscaux et autres mesures de promotion économique».

Soutenir l'innovation

Le Conseil d'Etat a déjà accepté le principe de «fiscalité sélective». Il attendra cependant que la Confédération légifère dans ce domaine avant d'introduire dans le canton de nouvelles réglementations spéciales, comme le système de «Patentbox» qui permettrait d'imposer de façon réduite certains revenus dans le domaine des biens immatériels (licences, recherche & développement, etc.). «Avant de les appliquer, nous voulons connaître leurs incidences financières en termes de pérennité», confie Georges Godel.

Conformes aux législations fédérale et cantonale, les allègements fiscaux ne sont pas remis en cause par l'Union européenne. En revanche, il en va tout autrement des statuts fiscaux spéciaux. Ce régime de faveur - il permet à 1700 holdings et sociétés mixtes ou domiciliées de payer grosso modo la moitié moins d'impôts - pourrait disparaître d'ici à 2018 sous la pression de l'UE. «Cela représente près de 29 millions de francs versés chaque année au canton, soit les 20% des impôts payés par les personnes morales», précise le trésorier d'Etat Daniel Berset. L'enjeu consistera donc à retenir ces entreprises tout en offrant des conditions-cadres plus favorables aux PME imposées au taux ordinaire de 19,8% qui versent, elles, 115 millions de francs par an.

Un taux pas déterminé

La solution d'un taux unique comme elle a été adoptée par Neuchâtel pourrait-elle être suivie par Fribourg? «C'est un des deux axes stratégiques retenus», admet le gouvernement. Cependant, en l'état, le gouvernement se refuse à s'engager sur la détermination d'un taux d'imposition. Pour Beat Vonlanthen, «17 ou 18%, cela semble assez raisonnable. Mais avant de prendre une décision, il faudra voir quel impact elle aurait sur les communes», lâche-t-il prudemment. Les effets sur la caisse de l'Etat, eux, sont connus: «Si l'on baisse le taux de 1 point, c'est 10 millions de francs en moins», illustre Georges Godel. «Il s'agit d'étudier des scénarios qui permettent de compenser la baisse de ces rentrées fiscales. Tous les paramètres doivent être pris en compte.»

De son côté, Maurice Ropraz rappelle qu'il y a d'autres outils que la fiscalité pour renforcer l'attractivité du canton de Fribourg. Dont «la mise en œuvre d'une politique foncière active en fait partie». Un autre gros chantier en route pour le conseiller d'Etat et ses deux collègues de l'Economie et des Finances. |

COMMENTAIRE

Un message flou

FRANÇOIS MAURON

«Le canton devra donner un signal clair aux entreprises, qui ont besoin de savoir ce qui les attend.» Ainsi s'exprimait le grand argentier fribourgeois Georges Godel en mai dernier, lorsque «La Liberté» l'interrogeait sur une possible réforme de la fiscalité des entreprises, soumise aux pressions européennes. Eh bien, c'est raté! En fait de signal clair, les réflexions gouvernementales livrées hier à la presse ressemblent plutôt à une mer de brouillard. Aucun taux, aucune date, aucune stratégie concrète ne sont articulés. Le Conseil d'Etat s'est borné à procéder à un état des lieux de la situation existante, et de suggérer quelques pistes, avec force conditionnels. Le tout noyé dans un océan de chiffres.

Parmi ceux-ci, deux nombres retiennent l'attention. Soixante millions de francs: tel est le manque à gagner pour le ménage cantonal qu'induisent les allègements fiscaux dont ont bénéficié certaines sociétés fribourgeoises en 2011. Et 2600 places de travail, pour 41 implantations et extensions d'entreprises, favorisées par l'arrêté Bonny de 1995 à 2010. Or depuis 2011, et

la fin de ce dispositif qui permettait des abattements d'impôts, le canton n'a plus connu d'implantation significative.

Le Conseil d'Etat affirme bien envisager d'unifier et de diminuer le taux de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, évoquant pour ce faire l'horizon 2017-2018. Mais cela reste une vague promesse. Pendant ce temps, Neuchâtel réduit progressivement son taux d'imposition, Genève a évoqué un taux de 13%, et le débat prend corps dans le canton de Vaud, sur un taux à 15%.

Evidemment, le contexte fribourgeois n'est pas favorable à ce genre de discussions. L'heure est à l'austérité étatique, et il serait mal venu pour le gouvernement de prôner des baisses d'impôts. Selon le niveau retenu, pourtant, celles-ci n'auraient guère plus d'effet sur les caisses de l'Etat que l'actuel régime de faveur dont bénéficient quelque 1700 sociétés fribourgeoises. Mais, avec ces attermoissements, le risque est réel que Fribourg se fasse doubler par ses voisins, et ne perde un atout important dans la course à la création d'emplois.

Un accueil mitigé

Le PLR soutient les idées du Conseil d'Etat. «La baisse du taux des impôts cantonaux sur le bénéfice et l'introduction de nouvelles réglementations eurocompatibles, comme les «Patentbox», sont des propositions pertinentes», estime le parti de l'économie. «La fin des régimes spéciaux provoquera le départ d'entreprises si le taux actuel est maintenu», avertit-il. Directeur de la Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg, Alain Riedo se dit, lui, «déçu»: «J'attendais plus du gouvernement, par exemple l'annonce d'un taux

unique, comme à Neuchâtel», dit-il. «L'économie fribourgeoise avait besoin d'un signal fort. On lui annonce des mesures, peut-être, pour 2017-2018. Sans préciser lesquelles...»

A gauche, l'accueil est glacial: «Le Conseil d'Etat paraît pour le mieux ambigu, pour le pire incapable de dresser une ligne quant à l'avenir de l'imposition des personnes morales», déplore le PS. «Peinant à convaincre avec son plan d'économie, le voilà déjà en train de prévoir de nouvelles baisses de rentrées fiscales. C'est déraisonnable!» FG